



13 Avri 2023.

A

Monsieur le Président de l'équipe

CMM

Bordereau d'envoi

Objet	Désignation	Observation
Veillez trouver ci-joint le Procès-Verbal n°41 la décision prise par la Commission de discipline relatif à la suspension de l'entraîneur des gardiens de but M. Hacham NOUASRIA.	01	A toute fin utile



Mariam OUMOUH

Secrétaire Générale de la LNFA

P.V rectificatif n°41 de l'erreur matériel du PV n°39 en date du 07/04/2023 relatif à la suspension de l'entraîneur des gardiens de but M. Hicham NOUASRIA de l'équipe CMM

Membres de la commission de discipline présents M :

- AYACHI HANNAOUI, Membre et président de la séance
- Mohammed RABHI, Membre ;
- Sara HALOUANI, Chargée du dossier disciplinaire du Championnat Amateur

1^{ère} Division : Poule Sud

N° d'ordre/ Match	Identifications des parties	Infractions commises	Disposition réglementaire (C.disciplinaire)	Sanction	Date d'effet
838/A	Hicham NOUASRIA Ent.g.b : CMM Match : CCH/CMM Journée : 22 ^{ème} Date : 05/04/2023	Crachat sur l'adversaire+ propos injurieux envers l'adversaire + Voies de fait envers l'adversaire + pénétration sur le terrain	- Art 85 - Art 86 - Art 51	<u>Suspension de douze (12) matchs fermes</u> <u>Amende de 5000 dhs</u>	06/04/2023

Chargée du dossier disciplinaire du championnat amateur

Sara HALOUANI



Président de la séance
AYACHI HANNAOUI

